

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023

N° de délibération : 37/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 4 VOTANTS : 8
DATE DE LA CONVOCATION	18/12/2023
VOTE	POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Christophe FRAGNY, Guy GRAFEUILLE et Eric GUYOT

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Claude BALAND
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Eric GUYOT
François GAUTHERON a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Christophe FRAGNY

Monsieur Guy GRAFEUILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention expérimentation Ville à Joie 2024

Ville à Joie est une initiative qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires qui en ont perdus. Pour cela, elle organise une tournée itinérante multi-services où s'installent sur la place de la commune, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés (santé, administration, sport, prévention...), des commerces et des animations (spectacles, démonstrations, débats...).

Une tournée pilote a été effectuée en 2021 sur le Pays Val de Loire Nivernais (6 communes) puis en 2022 sur l'ensemble de la Nièvre (17 communes sur le Val de Loire Nivernais) et 2023 (42 dates, *cf bilan en annexe*). Globalement couronnée de succès, elles ont montré que Ville à Joie trouvait son public sur le territoire vis-à-vis des mairies, services et habitants. Elles ont également montré qu'il y avait matière à poursuivre le travail sur la qualité du dispositif sur la fréquentation et les services, notamment en capitalisant sur les apprentissages des éditions précédentes.

Pour 2024, il est envisagé une tournée sur 3 mois (entre mars et avril) :

- ✓ 37 dates sur le territoire couvrant 20 villages ;
- ✓ Une tournée permettant de poursuivre la montée en gamme avec :
 - une amélioration des stands de services pour favoriser leur fréquentation, avec une véritable réflexion avec les services concernés ;
 - l'amélioration du stand "Première Orientation Démarches" fait par Ville à Joie visant à promouvoir dans les petits villages les France Services déjà existants. Il s'agit de capter encore plus de personnes ;
 - la mise au point de nouvelles animations exclusives mobilisables toute l'année pour favoriser la fréquentation.

Il est proposé d'accompagner financièrement pour une dernière année cette expérimentation, le Pays pouvant jouer un rôle de facilitateur et de coordonnateur dans les années suivantes.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses		Financements	
Prestation	39 960 €	FNADT (50%)	19 980 €
		Conseil Départemental (30%)	11 988 €
		Autofinancement (20%)	7 992 €
TOTAL	39 960 €	TOTAL	39 960 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes ;

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2023

